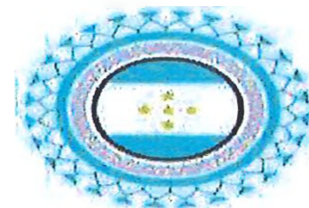


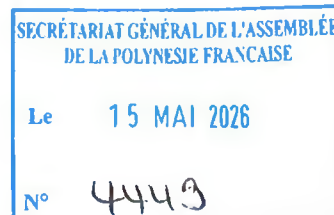


Groupe TAVINI HUIRAATIRA Assemblée de la Polynésie



Question ORALE

Mme Teremuura KOHUMOETINI-RURUA
Représentante à l'assemblée de Polynésie française



N° 12/2026/GTH/KRT
Taraho'i, le 07/05/2026

Monsieur Jordy CHAN, ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation.

Objet : Protection du poti marara.

Monsieur le ministre,

Le décès récent de Monsieur Léonard DEANE à l'âge de 95 ans a profondément ému de nombreux Polynésiens. Inventeur du célèbre poti marara, il laisse derrière lui un héritage maritime, culturel et populaire considérable pour notre Fenua.

Imaginé dans les années 50 afin de permettre à un pêcheur de pratiquer seul la pêche au marara, le poti marara a révolutionné la pêche artisanale en Polynésie française. À partir de 1962, les premières constructions de cette embarcation innovante ont vu le jour, avant de devenir progressivement un symbole incontournable de notre patrimoine maritime et du savoir-faire polynésien.

Aujourd'hui encore, ce bateau demeure largement utilisé dans l'ensemble de nos archipels, tant pour la pêche lagonaire que hauturière, en raison de sa stabilité, de sa simplicité, de sa robustesse et de son adaptation remarquable aux conditions maritimes polynésiennes. Le poti marara représente non seulement une innovation technique locale majeure, mais également un élément fort de notre identité culturelle et économique.

Dans ce cadre, je m'interroge sur les moyens que pourrait mettre en œuvre le Pays afin de reconnaître officiellement l'apport historique de Monsieur Léonard DEANE et de préserver ce patrimoine maritime unique.

En conséquence, je souhaiterais savoir :

- si le gouvernement pourrait envisager d'engager une démarche officielle de reconnaissance patrimoniale du poti marara comme invention emblématique de notre Pays ;

- si une protection juridique, culturelle ou patrimoniale de cette embarcation pourrait être étudiée, notamment au titre du patrimoine maritime polynésien ;
- si le Pays pourrait envisager de soutenir la famille de Monsieur LÉONARD DEANE dans la valorisation et la transmission de cet héritage ;
- et enfin, si un travail de mémoire, de documentation ou de labellisation pourrait être initié afin que les générations futures puissent pleinement connaître l'histoire du poti marara et de son inventeur.

Au-delà de l'hommage légitime rendu à Monsieur LÉONARD DEANE, une telle démarche constituerait également une reconnaissance forte du génie d'innovation polynésien et de la richesse de notre patrimoine maritime traditionnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération.

